

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 06 avril 2023

Date de la convocation
31 mars 2023

Date de la séance
06 avril 2023

N°2023_04_02

Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Noël GODIN

Absents avant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE, Damien GOULARD, Audrey POTAUFEUX

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Catherine MALAISÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_02-DE

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_02-DE